

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 4 décembre 2017
Séance du 27 novembre 2017

9 Autorisation d'ordonnancement des dépenses d'investissement 2018

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, Mmes FAZAL, MEHADJI, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. BOUADDI
M. ASSAMTI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
Mme DUHIN	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. CABARET
M. LELONG	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme SAVAS	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	M. SERTAIN

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

En vertu des dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales et dans le cas où le budget de la collectivité n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette ». « L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Pour mémoire, le total des opérations d'équipement inscrit à la section d'investissement au budget 2017 était de 23 020 595,33 €.

Ainsi, dans l'attente du vote du budget primitif 2018, il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans le respect du montant maximum suivant : 23 020 595,33 € x 0,25 = 5 755 148,83 €.

Et de les affecter comme suit :

maintenant !

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	316 367,80
202	FRAIS LIÉS A LA REAL.DES DOCS D'URBA,NUM DU CADAST	17 226,81
2031	FRAIS D'ETUDES	208 597,03
20312	CONTROLES TECHNIQUES DE CONFORMITES	3 898,20
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	42 145,77
2088	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44 500,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	79 344,77
2041511	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	20 344,77
2041512	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	28 750,00
20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	18 250,00
20423	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	12 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 355 125,24
2118	AUTRES TERRAINS	57 510,23
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	23 936,92
21280	GROSSES REPARATIONS DE CLOTURES	21 798,23
21284	TRAVAUX DE CLOTURE AU STADE SALENGRO	12 299,00
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	1 629,40
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	736 081,60
21533	RESEAUX CABLES	26 452,33
21538	AUTRES RESEAUX	200,00
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	5 259,28
2161	OEUVRES ET OBJETS D'ART	6 897,36
2162	FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	1 065,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	60719,5375
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	100549,6025
2184	MOBLIER	123510,15
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	177216,6
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 565 985,99
2313	CONSTRUCTIONS	1 548 810,13
231304	TRAVAUX DE PEINTURES	23 545,49
231305	FOURNITURE ET POSE DE RIDEAUX	2 500,00
231320	TRAVAUX DE CHAUFFAGE	18 880,83
231321	TRAVAUX AUX LOGEMENTS DE FONCTION	5 000,00
231323	TRAVAUX DE MISE EN SECURITE	64 781,30
231337	TRVX DIVERS A LA FAIENCERIE	16 089,85
231364	TRVX A L'EGLISE SAINT MEDARD	7 014,65
231375	TRVX MAISON DES ASSOCIATIONS	6 250,00
231376	TRX DIVERS BTMT ADMINISTRATIFS	8 327,50
231385	TRVX ACCESSIBILITE POUR HANDICAPES	0,00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 411 841,96
231514	MISE EN CONFORMITE DES AIRES DE JEUX	24 801,23
231527	AMENAGEMENT D'ALLEES	12 500,00
231528	AMENAGEMENT DE COUR D'ECOLE	18 458,05
23153	PROGRAMME DIFFUS	155 491,78
231535	TRVX D'AMENAGEMENT DE ZONE 30	20 000,00
231536	TRVX ACCESSIBILITE POUR P.M.R.	19 182,11
231538	TRVX DE MISE EN CONFORMITE	5 737,40
23154	PROGRAMME DE RENOVATION ET DE MODERNISATION	17 364,20
231550	AMNGT TERRAINS AU STADE	13 641,50
23156	TRAVAUX DE SIGNALISATION	5 332,32
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	160 435,70
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	438 325,04
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	438 325,04
Total		5 755 148,83

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-1 et L1612-1,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 27 novembre 2017,
Considérant les besoins de crédits en investissement avant le vote du budget 2018,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, dans l'attente du vote du budget 2018, les paiements des dépenses d'investissement à hauteur de 5 755 148,83 € selon l'affectation ci-dessus proposée au vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **05 DEC. 2017** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 07.12.17
et publication ou notification le 07.12.17
affiché le 05.12.17
CREIL, le 07.12.2017


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT


Envoyé en préfecture le 07/12/2017

Reçu en préfecture le 07/12/2017

Affiché le 05/12/2017

SLO

ID : 060-216001743-20171204-DLRG171204009-DE

[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]

[Handwritten signature or scribble]